

26 novembre 2025

Principes nationaux pour la mobilisation autochtone

Électricité Canada et ses entreprises membres (*ci-après désignées « membres »*) reconnaissent que pour répondre à nos futurs besoins énergétiques, nous devons savoir impliquer des communautés autochtones et dialoguer avec elles. Les compagnies d'électricité sont présentes dans diverses collectivités et mobilisent chacune à sa façon les peuples autochtones. Cependant, comme secteur, nous avons à cœur de promouvoir la réconciliation avec les Autochtones et avons mis à jour¹ nos principes nationaux pour la mobilisation autochtone.

Ces principes reposent sur la reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones, droits qui sont protégés par la constitution.

1. **Compréhension et sensibilisation** : Nous continuerons d'appuyer des activités internes et externes qui sensibilisent la population et font mieux comprendre l'histoire, les droits, les langues, les traditions et les pratiques culturelles autochtones. Ainsi, nous pourrions nouer de bonnes relations fondées sur le respect et la compréhension mutuels.
2. **Relations constructives durables** : Nous favoriserons des relations constructives et durables avec les communautés autochtones. Ces relations reposeront sur l'humilité, la compassion, la confiance, la collaboration et la reddition de comptes. Dans nos activités, nous ferons de la mobilisation des Autochtones et de la collaboration avec eux une priorité. Nous serons guidés par les Autochtones, par leurs droits et par leurs objectifs.
3. **Communication prompte et continue** : Nous œuvrerons à promouvoir dès le début une communication transparente, réciproque, continue et authentique avec les communautés autochtones. Ainsi, toute information sera communiquée au moment opportun, et le dialogue, éclairé.
4. **Utilisation durable des ressources** : Nous reconnaissons l'importance du principe des sept générations². Nous collaborerons pour comprendre les savoirs et les sciences autochtones et nous laisser guider par ces derniers. De même, nous tâcherons de réduire le plus possible tout effet nocif sur l'environnement et de favoriser l'utilisation durable des ressources.
5. **Prospérité économique partagée** : Nous saisissons toute occasion de générer des bénéfices véritables et durables pour que les Autochtones participent à l'économie et fassent partie de notre avenir économique commun.

¹ La [version initiale](http://www.electricite.ca) de ces principes a été rédigée et approuvée par le Conseil d'administration en 2016.

² Le principe des sept générations repose sur une philosophie iroquoise selon laquelle toute décision prise aujourd'hui doit se traduire par un monde durable pour les sept prochaines générations.

6. **Abordabilité de l'énergie** : Nous reconnaissons que pour les communautés autochtones, surtout celles qui vivent en milieu nordique ou éloigné, accéder à une énergie abordable n'est pas une tâche facile. Aussi le secteur continuera-t-il de collaborer avec des gouvernements, des collectivités et d'autres partenaires afin de découvrir et de favoriser des solutions pour accroître l'accès à une énergie abordable.

Mise en œuvre

Ces principes nationaux complètent et renforcent les relations actuelles entre les peuples autochtones et les entreprises membres. Rien dans les présentes ne vise à altérer ces relations ni les engagements pris par les membres envers les communautés autochtones, ni à y déroger.

Le président-directeur général d'Électricité Canada est chargé de tenir le Conseil d'administration au courant des progrès réalisés.

Les membres revoient ces principes nationaux au besoin et au moins tous les trois ans.

Révisé et approuvé par le Conseil d'administration le 26 novembre 2025.

Francis Bradley
Président-directeur général
Électricité Canada

David Lebeter
Président, Conseil d'administration
Président-directeur général, Hydro One